



**MAIRIE DE CHEU 89600**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 14 septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HARIOT Maurice, Maire.

Présents : Maurice HARIOT, Jean-Claude SCHERY, Hervé DUBUC, Pascal MILLON, Jean-Michel REMY, Michèle CHARREAU, Jessie BOURSIN, Sébastien OLLIVIER, Magali SCHIERER-ALLIE, Julie SCAVAZZA

Excusé(es) : Jean-Christophe BURTIN qui a donné pouvoir à Maurice HARIOT  
Jérôme PARIS qui a donné pouvoir à Jean-Michel REMY  
Fanny PEREIRA qui a donné pouvoir à Jessie BOURSIN  
Christelle CROCHOT qui a donné pouvoir à Magali SCHIERER-ALLIE  
Matthieu ROY qui a donné pouvoir à Jean-Claude SCHERY

Secrétaire de séance : Michèle CHARREAU

*En début de séance, Monsieur le Maire demande l'ajout au point 7 : « Enquête publique : extension de l'installation de stockage de déchets non dangereux Duchy IV ».*

*Le point 7 « Affaires et questions diverses » passe donc au point 8.*

1. **Approbation du Conseil Municipal du 08 juin 2023**

Le compte rendu est validé à l'unanimité

2. **Signature des délibérations du Conseil Municipal du 08 juin 2023**

3. **Circulation en sens unique et institution du stationnement par quinzaine rue Noblot**

Il a été demandé à Monsieur le Maire, à plusieurs reprises, de passer la rue Noblot en sens unique pour des raisons de sécurité.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur les différentes options qui peuvent être mises en place pour régler ce problème.

Voici les idées évoquées :

- Mettre la route en sens unique (sens de circulation : de la Grande Rue à la rue du Puits Noblot)
- Mettre un ralentisseur
- Stationnement par quinzaine
- Interdiction de tourner à gauche (de Grande Rue à rue Noblot) à partir de 3,5 tonnes.

Après débat du Conseil Municipal, il est décidé de commencer par interdire de tourner à gauche (de Grande Rue à rue Noblot) à partir de 3,5 tonnes.

Cette règle prendra effet une fois la signalisation mise en place.

Monsieur le Maire en profite pour rappeler que le stationnement sur les trottoirs est interdit (ou il faut laisser un passage piéton suffisamment important). La voirie est publique et personne n'a de place attitrée. Les emplacements devant chez soi ne sont pas réservés aux habitants mais bien à toute personne qui souhaite stationner dans la rue. Il est toujours possible de rentrer sa voiture dans sa cour !

➤ Vote : pour à l'unanimité

M.H.

#### 4. Autorisation de signature d'une convention d'autorisation de passage en terrain privé pour l'assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu la société Naudet, qui souhaite effectuer des travaux sur sa structure et demande d'être raccordée à l'assainissement collectif.

La commune est compétente en matière d'assainissement sur l'ensemble du territoire de celle-ci.

Afin d'établir des canalisations souterraines collectant les eaux usées sur la parcelle appartenant à la société Naudet, il est nécessaire de constituer une convention de servitudes de passage au profit de la commune et en préciser la future emprise afin que le service technique puisse mener à bien sa mission d'utilité publique.

Le fait d'effectuer les travaux d'assainissement pour permettre à la société Naudet de se raccorder à l'assainissement collectif permettra à la commune d'étendre le réseau et de prévoir le raccordement des maisons de la rue du Champ Grimault qui sont actuellement au SPANC.

➤ Vote : pour à l'unanimité

#### 5. Subventions aux associations

Plusieurs associations ont envoyé leur demande mais une seule avait un dossier totalement complet.

Il est donc décidé de voter la subvention pour cette association et demander le document manquant (relevé bancaire) aux autres.

- Club temps libre de Chéu : participation au frais de transport de leur sortie annuelle

➤ Vote : pour à l'unanimité

#### 6. Procédure d'expulsion locataire rue du Bois

Le locataire du logement situé 16 rue du Bois a signé un bail de location en date du 29 août 2016.

Depuis milieu d'année 2020 environ, il n'a plus payé ses loyers et charges.

Suite aux diverses relances de la trésorerie, le locataire n'a pas trouvé bon de chercher une solution afin de régulariser sa situation.

De ce fait, le montant des impayés est devenu beaucoup trop important pour qu'il puisse arriver à payer sa dette, qui s'élève actuellement à 17 776,71 € au titre des loyers et 210,21 € au titre de l'assainissement.

Monsieur le Maire propose, au vu de la situation d'expulser le locataire.

Monsieur le Maire décrit la procédure, qui dure entre 6 à 8 mois voire plus :

- Sommation de commandement de payer avec huissier et information en Préfecture
- Assignation au tribunal pour demande d'expulsion
- Signifier la décision du tribunal par huissier, avec information en Préfecture.

➤ Vote : pour à l'unanimité

#### 7. Enquête publique : extension de l'installation de stockage de déchets non dangereux Duchy IV

Une enquête publique unique concernat une demande d'autorisation environnementale en vue de l'extension de l'installation de stockage de déchets non dangereux Duchy IV et de l'institution de servitudes d'utilité publique autour de cette installation exploitée par la SASU COVED Environnement située sur le territoire de la commune de Saint-Florentin est ouverte à ladite commune du 22 août au 22 septembre 2023 inclus. Cette enquête est déléguée par Monsieur Patrick KLUBA, commissaire enquêteur désigné par le président du Tribunal administratif de Dijon.

Le conseil municipal doit formuler son avis par délibération sur ce projet car la commune est située dans un rayon de 3km autour du site concerné.

➤ Avis favorable à l'unanimité

## 8. Affaires et questions diverses

- Remerciements de la famille DODEMONT suite au décès de M. DODEMONT Jacques
- Remerciements de la famille MERAT suite au décès de Mme MERAT France
- Remerciements de la famille GUESNEY suite au décès de Mme GUESNEY Marie-Claude
- Remerciements de M. OYARZABAL suite au décès de sa maman
- Remerciements de M. et Mme MARIUS pour le bouquet et la cérémonie pour leur 50 ans de mariage, noce d'Or
- Remerciements de M. et Mme DUBUC pour le bouquet et la cérémonie pour leur 60 ans de mariage, noce de Diamant
- Remerciements de Mme DUBUC Sandrine pour la composition florale suite à son accident
- La commune a reçu deux nouvelles propositions de vente de terrain : M. FRERY et M. ROY
- Point foire automnale du 24 septembre 2023

La séance est levée aux environs de 21h25



Le Maire,

Maurice HARIOT